



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 15 avril 2020 à 16h30, tenue en mode visioconférence, à laquelle sont présents :

Jean-Guy Galipeau,	Amherst
Évelyne Charbonneau,	Huberdeau
William Howe,	Arundel
André Ste-Marie,	Brébeuf
Pierre Bertrand	Montcalm

Formant tous quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Galipeau.

Monsieur Bernard Davidson, greffier est également présent.

Le quorum étant constaté, M. Jean-Guy Galipeau, président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la séance ouverte, il est 16h30.

Considérant que la séance ordinaire de la régie devait se tenir le 14 avril à 15h00 par voie de visioconférence en utilisant la plateforme Zoom;

Considérant les problèmes techniques rencontrés lors de l'ouverture de la séance, celle-ci a été reportée;

Le greffier Bernard Davidson a contacté tous les membres afin de s'enquérir de leur disponibilité et il a été convenu que la séance se tiendrait par voie de visioconférence ce 15 avril à 16 heures 30 minutes.

Bernard Davidson, greffier

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 161-04-2020 **OUVERTURE DE LA SÉANCE & ORDRE DU JOUR**

Le conseil d'administration de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest siège ce 15 avril 2020 par voie de visioconférence.

Chacune des personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence Bernard Davidson, greffier pour la régie.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire Québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret 388-2020 qui prolonge le décret numéro 222-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, les membres du conseil et les officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance du 15 avril 2020 par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Bertrand

QUE le conseil de la régie accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et voter par visioconférence.

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à varia le sujet collecte des bacs bruns sur le territoire des municipalités d'Amherst, Arundel, Huberdeau et Montcalm en mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020.
4. Ratification des comptes à payer au 31 mars 2020.
5. Appel d'offres camions robotisés. Addendas et suivi.
6. Arrêté ministériel – Procédures d'ouverture des soumissions à huis clos.
7. Relevé des problématiques de collectes par les chauffeurs.
8. Courriel de Monsieur Marc L'Heureux – Camion de collecte compartimenté.
9. Covid-29. Opérations courantes de la RIMRO.
10. Contrat de travail Bernard Davidson, chargé des opérations et greffier.
11. Varia.
12. Période de questions
13. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2020- RÉSOLUTION 162-04-2020

R. 162-04-2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 a été remis à chaque membre du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Évelyne Charbonneau

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 soit ratifié tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. RATIFICATION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2020- RÉSOLUTION 163-04-2020

R. 163-04-2020



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

CONSIDÉRANT Que la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2020 pour un total de 52 635.24\$ a été transmise à chaque membre du Conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Ste-Marie

QUE la liste des déboursés soit approuvée et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

5. APPEL D'OFFRES CAMIONS ROBOTISÉS. ADDENDAS ET SUIVI

Le greffier informe les membres que trois (3) addendas ont été émis en cours du processus de soumissions.

L'ouverture des soumissions a été faite tel que prévue soit ce 15 avril à 15h00, en présence de deux (2) témoins en suivant la procédure spéciale votée par le gouvernement en raison de la crise sanitaire Covid-19.

Une vidéo filmant l'ouverture des soumissions sera mis en ligne sur le site électronique d'appel d'offres avant la fermeture des soumissions.

Une seule soumission a été déposée. Il s'agit de Centre du camion Mont-Laurier 2009 inc. situé au 630 boulevard des Ruisseaux, Mont-Laurier, Qc.

Le prix unitaire soumis avant taxes est de 350 100.\$.

Une analyse de conformité sera faite au cours des prochains jours et un suivi sera fait auprès des membres de la régie.

6. Ce point d'information n'est plus pertinent considérant qu'il était prévu pour la tenue de la réunion ce 14 avril, et considérant l'ouverture des soumissions ce sujet n'est plus pertinent.

7. RELEVÉ DES PROBLÉMATIQUES DE COLLECTES PAR LES CHAUFFEURS

Philippe Brunelle a informé le greffier qu'en raison de la Covid-19 et la fermeture des bureaux à l'Hôtel-de-ville, il n'a pu recevoir à temps les copies de relevés. Il m'a confirmé que la collecte d'informations sur les cas problèmes se fera à compter de cette semaine.

8. COURRIEL DE MONSIEUR MARC L'HEUREUX CAMION DE COLLECTE COMPARTIMENTÉS

Monsieur Marc l'Heureux, maire de Brébeuf a transmis aux membres copie d'un article publié dans l'actualité portant sur un camion nouveau genre pour la collecte des matières résiduelles. Il s'agit d'un camion compartimenté, permettant de collecter simultanément diverses matières.

Le greffier informe les membres des diverses possibilités offertes par ce type de camion, et après discussion, les membres conviennent que ce type de camion ne répond pas aux besoins actuels de la régie.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

9. COVID-19 OPÉRATIONS COURANTES DE LA RIMRO

En raison de la crise sanitaire Covid-19 le greffier informe les membres que même si la collecte des matières résiduelles est un service essentiel, les opérations doivent être réduites au minimum, et se limiter au service de collecte et de transport.

Toute autre intervention doit attendre la levée des restrictions émises par le gouvernement du Québec.

10. CONTRAT DE TRAVAIL BERNARD DAVIDSON GREFFIER, CHARGÉ DES OPÉRATIONS RÉSOLUTION 164-04-2020

CONSIDÉRANT que le 31 mai 2019 la régie a procédé à l'engagement de Bernard Davidson à titre de greffier et de chargé des opérations par la résolution numéro 087-05-2019;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019 la régie a adopté la résolution numéro 133-12-99 ayant pour objet la continuité des opérations de la régie en 2020 et que Bernard Davidson s'est engagé à titre de greffier et de chargé des opérations pour l'exercice financier 2020, et ce aux mêmes conditions qu'en 2019;

CONSIDÉRANT que lors de cette même séance, Bernard Davidson a déposé et fait la lecture de la description des tâches et conditions d'engagement et que copie a été transmise à chaque membre en pièce jointe avec le procès-verbal de la réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Ste-Marie

De confirmer l'engagement de Bernard Davidson à titre de greffier et chargé des opérations et autorise le président Monsieur Jean-Guy Galipeau à signer pour et au nom de la régie soit un contrat de travail pour la période de janvier à décembre 2020, ou une modification à la politique de travail de la RIMRO renouvelable au gré des parties, en incluant une clause d'avis de non renouvellement dans un délai de soixante (60) jours avant la fin du contrat.

Adoptée à l'unanimité

10. RÉSOLUTION 165-04-2020- AUTORISANT LE PAIEMENT DES HEURES TRAVAILLÉES DE JANVIER A MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 9 décembre il a été convenu que Bernard Davidson prenait en charge la rédaction et le suivi de l'appel d'offres pour l'achat de deux nouveaux camions, et assurait un support à l'intérim de la greffe;

CONSIDÉRANT que lors des mois de janvier, février et mars 2020 le nombre d'heures générées par ce travail est 23 hres 45 minutes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur William Howe



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

D'AUTORISER le paiement des ces heures à Bernard Davidson.

Adoptée à l'unanimité

11- VARIA – COLLECTE DES BACS BRUNS MAI 2020

Monsieur André Ste-Marie veut s'assurer que la collecte des matières organiques débutera telle que planifiée en mai 2020 pour l'ensemble des municipalités de la régie.

Bernard Davidson confirme que dès que la situation le permettra, une rencontre sera tenue avec les chauffeurs et que les horaires de travail seront ajustés en conséquence. Une démarche devra également être faite auprès du directeur général de Brébeuf Monsieur Pascal Caron afin de modifier la journée de collecte des bacs bruns.

12. RÉSOLUTION 166-04-2020- LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Il est 17h30.

Je, M. Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Président

Greffier